

Le **08 décembre 2015** à 20 heures, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse DORE, Mrs Michel COURAGEOT, Philippe LESEUR, Denis MAILLOT, Francis MAJORKIEWIEZ, , Michel PAULIN, Jacky RUBINI, Patrice VOIRIN membres du Bureau.

Etaient excusés : M. Luc NOIROT ayant donné procuration à M. VOIRIN, M. Michel DAMPEYROUX et M. Jean-Yves ROY.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 8

Membres Votants : 9

- **Subventions opération façades**

M. Courageot fait part des décisions de la commission "opération façades" concernant des subventions à attribuer à des particuliers dans le cadre de la rénovation de leurs façades d'immeubles.

Il rappelle que le Bureau, délégué à cet effet par le conseil communautaire, doit approuver ces subventions. Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des présents, d'attribuer des subventions dans le cadre de cette opération, pour trois maisons à Vignory, une à Froncles et une à Vouécourt. Montant total des aides attribuées : 4 864.45 €.

- **Convention mise à disposition Maison de Pays**

Le Président rappelle que la convention pour la mise à disposition de la maison de pays à la Mairie de Bologne a été invalidée par la Préfecture au motif qu'une collectivité ne peut mettre gracieusement à disposition un bien public. La proposition de location à l'euro symbolique n'a pas été validée. Il convient donc de définir d'autres modalités de mise à disposition de ce bâtiment.

Après délibération, les membres du Bureau proposent, à l'unanimité, de fixer la participation de la commune de Bologne aux charges de fonctionnement du bâtiment au prorata de la surface utilisée, soit environ 20%. Ils décident de fixer une redevance mensuelle complémentaire, à 500 €/mois.

Ce projet de convention sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

- **Bilan tourisme**

Un bilan du mini-golf ainsi que des hébergements touristiques est présenté et sera remis aux délégués lors du conseil communautaire.

Concernant la course nature trail qui a lieu en avril chaque année, les membres du Bureau regrettent le fait de ne pas avoir été convié à cette manifestation.

Un bilan de la journée nature 2015 est également donné par Mme DORE. La prochaine édition aura lieu à Marbéville.

A ce sujet et afin de faire des économies budgétaires, les membres du Bureau décident de ne financer plus qu'une seule de ces deux manifestations. La journée nature valorisant les sentiers de randonnée de tout le territoire du fait de son fonctionnement « tournant » dans les communes est privilégiée pour être organisée par la Communauté de Communes.

- **Bilan Enfance Jeunesse**

Un bilan financier a été réalisé concernant la 1^{ère} année de reprise en gestion directe du contrat enfance jeunesse. Il fait ressortir l'économie prévue d'environ 30 000 € par rapport à la délégation de service public confiée aux Francas.

Convention Ecole de Musique et Théâtre/Collège de Froncles

Le Président rappelle que M. Luc Noirot a été désigné par le conseil communautaire pour représenter notre communauté de communes au conseil d'administration du collège de Froncles. Lors de la dernière séance de cette instance, M. Noirot a appris qu'il n'avait plus qu'une voix consultative. M. Maillot indique avoir eu un contact avec le Principal du collège confirmant cette décision relevant d'une circulaire au niveau de l'éducation nationale. Il indique avoir fait part de son mécontentement auprès du chef d'établissement de Froncles, notamment sur le fait de ne pas avoir été informé avant de cette décision.

Les membres du Bureau regrettent fortement cette absence de voix délibérative. Toutefois, soucieux de préserver le développement culturel auprès des jeunes, le Bureau autorise le Président à signer la convention d'intervention de l'enseignant théâtre au collège de Froncles. Il est rappelé que cette intervention est entièrement financée par Arts Vivants 52.

Concernant le retrait de voix délibérative, les membres du Bureau souhaitent que le Président sollicite une dérogation exceptionnelle auprès de l'Education Nationale.

- **Bilan Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)**

Un bilan est transmis aux membres du Bureau. Le SMICTOM Centre ne modifiant pas sa demande de participation pour 2016, il est proposé de ne pas changer les tarifs.

- **Conventions pour la mise à disposition de personnel**

Des conventions de mise à disposition de personnel doivent être renouvelées auprès des communes de Froncles et Bologne. Elles seront soumises à l'approbation du conseil communautaire.

- **Acquisition bâtiment BEAUSOLEIL à Froncles**

Le Président fait part de la signature à venir de l'acte de cession par HAMARIS d'un bâtiment à Froncles. Il ajoute pour information avoir reçu le montant des travaux liés à l'isolation extérieure du bâtiment. Le financement de ces travaux (12 500 € H.T.) sera revu lors de la construction du budget primitif 2016.

- **Travaux 2016**

Le Président rappelle les travaux mis en attente du fait d'un financement insuffisant de la communauté de communes, à savoir : création d'une micro-crèche, d'un espace école de musique et théâtre et d'un espace enfance-jeunesse dans le bâtiment Beausoleil à Froncles, création d'une micro-crèche à Bologne, création d'une médiathèque à Bologne, embellissements de villages.

M. Maillot souligne qu'il souhaiterait redéposer des demandes de subventions pour les travaux Beausoleil et une partie de l'embellissement de Vignory.

Une estimation du compte administratif sera réalisée prochainement avec une évaluation des possibilités budgétaires 2016.

- **Avis sur le schéma départemental**

M. Leseur donne des informations sur la fiscalité attendue de la future communauté d'agglomération en cas de fusion avec Chaumont et Nogent.

Les taux de notre intercommunalité étant élevé, il serait préférable de demander une pondération immédiate des taux, dès la fusion avec la communauté d'agglomération.

M. Leseur confirme sa position concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Il indique que sur le fond il convient effectivement de saisir l'opportunité de la révision du schéma pour intégrer la communauté d'agglomération mais que sur la forme, l'Etat passe en force et délite encore les communes rurales de leurs compétences.

Mrs Majorkiewiez et Paulin indiquent que leur conseil municipal respectif ont adopté à la majorité le projet de schéma.

Mme Doré regrette le manque de concertation pour construire cette nouvelle intercommunalité, tout comme M. Voirin.

Après délibération, le Bureau souhaite proposer au conseil communautaire un projet de délibération indiquant l'acceptation du projet de schéma départemental de coopération intercommunal mais sollicite toutefois une dérogation exceptionnelle pour un report de sa mise en œuvre.